



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut ²	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
31 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
40 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la 31 ^{ème} délibération
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
43 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
44 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Départ après la 3 ^{ème} délibération
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

¹ Renaud BERETTI ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations, relatives aux comptes administratifs, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
² Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 39 et 40

Absents excusés :

PUGNY CHATENOD

CROUZEVIALLE BRUNO

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 juin 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 48 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 29 Année : 2024

Exécutoire le : 20 JUIN 2024

Publiée / Notifiée le : 20 JUIN 2024

Visée le : 20 JUIN 2024

FINANCES Budget Principal

AP/CP024 – Confortement du sentier de la Crémaillère - Révision n°7

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac communauté d'agglomération est compétente en termes de « création, extension, aménagement, entretien et gestion des sentiers pédestres et/ou VTT » mais aussi en matière d'agriculture et d'animation de la gestion forestière.

Le chemin de la crémaillère est un sentier se situant entre Aix-les-Bains et le Revard, traversant les communes d'Aix-les-Bains, Mouxy, Pugny-Chatenod, Trévignin et du Montcel. Il suit l'ancien tracé du train à crémaillère dont l'exploitation s'est terminée en 1937.

Ce sentier satisfait actuellement plusieurs usages :

- Un usage touristique : il s'agit en effet d'un itinéraire de randonnée phare du territoire de Grand Lac, inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) en tant que GRP (grande randonnée de pays). En lien avec le PNR des Bauges, la fédération française de randonnée souhaite le classer en GR dans le cadre de la refonte du GR96 (mise en œuvre à partir de 2019).
- Un usage forestier : le chemin est utilisé comme desserte forestière structurante permettant au bois des forêts publiques et privées d'être exploité. Près de 140 hectares de forêt privée de qualité dépendent de cet accès. Au vu de la configuration du terrain (forte pente), il ne paraît pas judicieux de créer une nouvelle piste de desserte. Un plan de gestion de la forêt privée sera mis en œuvre par le Parc Naturel Régional des Bauges et définira, en outre, la réglementation de la desserte forestière.
- Un usage « eau potable » : la piste sert également d'accès au gestionnaire de l'eau sur plusieurs points de captage.

Une partie de ce sentier nécessite d'être confortée afin de pouvoir conserver les usages précités. Le périmètre concerné par les besoins en confortement, se situe sur les 4,7 km traversant les communes de Pugny-Chatenod, Trévignin et Le Montcel. Ce secteur présente plusieurs ouvrages d'arts (ponceaux, tunnels, viaduc, murs de soutènement) que le temps et les usages ont dégradés.

En 2016, une étude de faisabilité pour un usage multifonctionnel pérenne a été réalisée. Elle inventorie les dégradations sur l'ensemble des ouvrages (à savoir 15 ponceaux, 3 murs de soutènement latéraux à la piste, 2 tunnels et 1 viaduc) et donne des préconisations de travaux permettant d'assurer la sécurité des différents utilisateurs. Cette étude prend aussi en compte l'intérêt paysager et patrimonial de ce cheminement. L'amélioration de l'accueil des randonneurs, du cheminement et des paysages (maintien voute végétale, ouverture paysagère...) permettra de renforcer l'attractivité touristique de l'itinéraire.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices, elle est pilotée par le biais d'une Autorisation de programme / Crédit de Paiement.

Monsieur le Président propose d'ajuster les crédits de paiement 2024 et d'augmenter le montant de l'AP de 25 000 €.

L'augmentation de l'AP au regard du PPI initial de 2021 est liée à l'augmentation des coûts des matériaux mais également à la détérioration plus importante du sentier par rapports aux premières estimations. Les montants supplémentaires nécessaires sont redéployés depuis la ligne PPI pour les dépenses récurrentes des sentiers.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est porté à 818 415,00 € TTC. Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 28 novembre 2018 portant ouverture,

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 14 décembre 2021 portant révision n°2 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 20 septembre 2022 portant révision n°3 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 24 janvier 2023 portant révision n°4 pour modification des calendriers

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 19 septembre 2023 portant révision n°5 pour modification des calendriers

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa réunion du 16 février 2024 portant révision n°6 pour modification des calendriers et augmentation de l'AP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'opération de confortement du sentier de la Crémaillère ainsi que la modification des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 18 juin 2024

Le Président,
Renaul BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 47
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP024 - Sentier de la Crémaillère - Révision 7

Annexe

OPERATION					
Intitulé de l'opération :	APCP024 - Confortement du chemin de la Crémaillère				
Budget :	PRINCIPAL				
Imputation analytique :	141-06 et 141-06AP				
Montant initial de l'opération :	647 790,00 euros				TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	647 790,00 euros				⇒
Montant actualisé (révision n°2) :	647 790,00 euros				⇒
Montant actualisé (révision n°3) :	647 790,00 euros				⇒
Montant actualisé (révision n°4) :	647 790,00 euros				⇒
Montant actualisé (révision n°5) :	647 790,00 euros				⇒
Montant actualisé (révision n°6) :	793 415,00 euros				↗
Montant actualisé (révision n°7) :	818 415,00 euros				↗
DEPENSES			Voté		Proposé
Dépenses réalisées 2020		25 940,15			25 940,15
Dépenses réalisées 2021		3 696,00			3 696,00
Dépenses réalisées 2022		30 279,00			30 279,00
Dépenses réalisées 2023		150 301,00			38 119,32
Dépenses programmées 2024		437 573,85			720 000,00
Dépenses programmées 2025					380,53
TOTAL			647 790,00		818 415,00
FINANCEMENTS prévus :					
Subventions attendues					100 000,00
dont subventions perçues 2021					0,00
dont subventions perçues 2022					0,00
F.C.T.V.A. théorique					113 000,00
Emprunt					0,00
Autofinancement					605 415,00
TOTAL					818 415,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 29 : Budget Principal - AC/CP024 - Confortement du sentier de la Crémaillère - Révision n.7

Date de transmission de l'acte : 20/06/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/06/2024

Numéro de l'acte : d5044 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240618-d5044-DE

Date de décision : 18/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.4. Ouverture de crédits par anticipation